



# Assemblée Générale Mixte du 31 janvier 2025

## Point d'information

**Paris, France – 15 janvier 2025.**

Chers Actionnaires,

Au cours de la prochaine Assemblée Générale mixte de la Société qui se tiendra le vendredi 31 janvier 2025 à 10h (heure de Paris) au siège social de la Société, les actionnaires d'Atos SE sont invités à se prononcer sur des résolutions accordant des délégations financières au Conseil d'administration.<sup>1</sup>

Prenant en compte les attentes des investisseurs et les recommandations de place, la Société s'engage, dans le cadre des 31<sup>e</sup>, 32<sup>e</sup>, 34<sup>e</sup> et 35<sup>e</sup> résolutions et si le Conseil d'administration était amené à utiliser ces délégations financières et à fixer le prix d'émission des actions émises dans le cadre de ces augmentations de capital, à ne pas appliquer une décote supérieure à 10% par rapport au prix de référence des actions émises dans le cadre de ces délégations déterminé en fonction du cours de bourse.

Cet engagement sera rappelé dans notre prochain Document d'enregistrement universel.

Dans l'attente de vous accueillir très prochainement, nous tenons à vous remercier de la confiance que vous accordez au Groupe Atos et de l'attention que vous ne manquerez pas d'apporter aux projets de résolutions.

Philippe Salle

**Président du Conseil d'administration**

\*\*\*

---

<sup>1</sup> Voir l'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions, publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) n° 155 du 25 décembre 2024, ainsi que la brochure de convocation comportant le rapport du Conseil d'administration sur les résolutions, disponibles sur le site internet de la Société (<https://atos.net/fr/investisseurs/assemblee-actionnaires>).